



Repos hebdomadaire et jour férié.

Par **ultimatum**, le **06/04/2011** à **10:50**

Bonjour,

Je suis actuellement en alternance dans le secteur de la téléphonie.

Ma question porte sur la semaine du 25 au 30 Avril.

Habituellement j'ai cours le lundi et le mardi. Et je suis en repos hebdomadaire le mercredi. Je travaille donc le jeudi, vendredi et samedi.

Vu que le jour férié est un Lundi mon école a déplacé le cours du lundi au mercredi. Je suis donc en cours mardi et mercredi.

Mon employeur ne m'a pas donné d'autre jours de congès pour cette semaine. Est ce normal?

Il n'y a rien à ce sujet dans notre convention collective.

Je devrais donc ne faire que 28h et non pas 35h comme c'est le cas sur mon planning pour cette semaine là, non?

Mon professeur de droit et la directrice de mon école m'ont dit que rien dans le contrat que j'ai signé entre l'employeur, l'école et moi ne mentionne quelques chose à ce sujet (il n'y a rien en effet) et que s'il n'y avait rien dans la convention collective la dessus (c'est la cas) je devais donc avoir un jour de congès en plus du jour férié. Qu'en pensez vous?

Par avance merci.

Par **P.M.**, le **06/04/2011** à **17:39**

Bonjour,

C'est votre établissement de formation qui est en cause en déplaçant le jour de cours et pas l'employeur qui n'est pas concerné par cette décision alors que le jour férié ne tombe pas sur les jours habituellement passés en entreprise...